

Les formalités de création d'une entreprise

Personne Physique	Société	
	Contacter un Réviseur d'entreprises en cas d'apport en nature (uniquement pour les SPRL, SCRL et SA) et convenir des modalités de son intervention	
Rédiger un plan financier : - facultatif si financement sur fonds propres - exigé par les banques si demande de crédit	Rédiger un plan financier : - obligatoire pour les SPRL, SCRL et SA - facultatif pour les autres - exigé par les banques si demande de crédit	
Trouver les crédits appropriés si nécessaire		
	Ouvrir un compte bancaire au nom de la société en constitution et y verser le capital (capital minimum à respecter pour les sociétés à responsabilité limitée)	
	Si SNC ou SCS ou SCRI - Rédaction des statuts par les associés ou juriste - Acte sous seing privé - Enregistrement - Rédaction Formulaire 1 - Dépôt au Greffe - Publication au Moniteur Belge	Si SPRL, SCRL ou SA - Rédaction des statuts par le notaire - Acte notarié - Enregistrement - Rédaction Formulaire 1 - Dépôt au Greffe - Publication au Moniteur Belge
Se présenter auprès d'un Guichet d'Entreprises afin de procéder à l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises et donc d'obtenir son numéro d'entreprise. Il convient de disposer : - des compétences de gestion - et de l'accès à la profession. En outre, le cas échéant, il sera procédé à : - la vérification du respect des autorisations de boucher, - la vérification des licences de détaillants en produits de la viande, - la demande d'une carte professionnelle, - la demande d'obtention d'une carte d'ambulancier, - etc...		
Ouverture d'un compte bancaire professionnel		
Immatriculation de l'activité à la TVA		
Affiliation à une Caisse d'Assurances Sociales	Affiliation de la société à une Caisse d'Assurances Sociales + Affiliation de chacun des gérants et/ou associés actifs à une Caisse d'Assurances Sociales	
Inscription à une Mutuelle		
Souscription de toutes les assurances (incendie, responsabilité civile, professionnelle, etc)		
Autres formalités : - Permis socio-économique pour les commerces de détail de plus de 400 m ² - Permis d'environnement, déchets d'emballage, Ecotaxes, Récupel... - Inscription auprès de l'inspection des denrées alimentaires (AFSCA) - Diverses taxes et redevances (communales, provinciales, etc...) - Contacter un secrétariat social avant tout engagement de personnel pour obtenir des renseignements sur les formalités à accomplir avant l'embauche d'un travailleur, ainsi que sur les aides et primes.		
	Facultatif : contacter un secrétariat social pour le calcul et la déclaration des rémunérations imposables et du précompte professionnel des dirigeants d'entreprise	